



## ADDENDA 003 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

Le ministère d'Affaires étrangères, Commerce et Développement (le ministère) modifie par la présente, conformément au présent addenda la demande de proposition pour la fourniture de Services Professionnels Pour l'obtention de Données de Remunération d'organisations du Secteur Privé, ayant le numéro 19-154117-HLDS-DK, en date du 4 juin 2019. Le présent addenda fait partie du a « DDP ». Le but du présent addenda est de :

1. Fournir des réponses aux questions reçues
- 

### Questions et réponses

Les questions suivantes ont été reçues, et le ministère répond par la présente comme suit :

**Question No. 03:** **Question No. 05:** Pouvons-nous avoir l'annexe #2 en Anglais s'il vous plait, il est uniquement affiché en français, l'anglais est une copie de l'annexe.

**Réponse No. 03:** Les réponses à l'addenda #2 sont les questions 04 et 05 ci-dessous

**Question No. 04:** Auriez-vous l'amabilité de confirmer que le Congo fait référence à la République démocratique du Congo?

**Réponse No. 04:** Oui

**Question No. 05:** SOUS-TRAITANCE – Les entrepreneurs sont autorisés à sous-traiter avec d'autres fournisseurs pour obtenir des données sur le marché afin de satisfaire à l'exigence minimale obligatoire. Le gouvernement du Canada utilisera un autre fournisseur pour obtenir des données du marché pour les pays qui ne sont pas inclus.

Pourriez-vous confirmer qu'il est acceptable d'inclure un sous-traitant afin de satisfaire à l'exigence minimale obligatoire couvrant tous les marchés spécifiques, même si individuellement à l'exigence minimale de 75% des pays?

**Réponse No. 05:** Oui, il est acceptable d'inclure un sous-traitant afin de satisfaire à l'exigence minimale obligatoire couvrant tous les marchés spécifiques, ce qui représente l'exigence minimale de 75% des pays.

**Question No. 06:** Nos rapports par pays sont exhaustifs et contiennent beaucoup de données riches qui, à notre avis, seront utiles au MAECD. Il n'est pas possible d'inclure 7 rapports complets dans la limite de 60 pages sans supprimer une grande partie du précieux contenu. Pouvons-nous soumettre un rapport dans le corps de la proposition technique et inclure les autres en annexe?

**Réponse No. 06:** Selon le document 19-154117-hlds-dk- \_ demande de proposition, cette section ne doit pas dépasser 60 pages. Les documents dépassant le maximum de 60 pages peuvent ne pas être pris en compte. Les copies des certificats et licences requis et des pages de titre ne sont pas comprises dans la limite de 60 pages. Devrait et pourrait sont les mots-clés. Ce n'est pas une exigence ferme. Le AMECD examinera les sections de plus de 60 pages.

---

LES AUTRES MODALITÉS DE L'APPEL D'OFFRES DEMEURENT INCHANGÉES